



## ARRETE TEMPORAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 062-216200519-20231205-ARR321\_2023-AI

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

portant sur l'autorisation pour l'organisation d'un marché de Noël, les 18 et 19 décembre 2023 dans les locaux de l'école maternelle « Les Eglantines », rue du Moulin à AUCHY-LES-MINES à la demande de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole maternelle « Les Eglantines »

Monsieur le Maire d'AUCHY-les-MINES,

N° 321/2023

Vu le Code du Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1978 relatif aux ventes au déballage ;

Vu l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie du code du commerce ;

Vu la demande présentée en date du 28 novembre 2023 par Monsieur Eric SINGER, Président de l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole maternelle « Les Eglantines » – dont le siège social est situé 19 rue du Moulin à AUCHY-LES-MINES - sollicitant l'autorisation d'organiser un marché de Noël dans les locaux de l'école maternelle « LES EGLANTINES » qui se déroulera :

↳ du 18 au 19 décembre 2023 de 16 h 45 à 19 h ;

Considérant le caractère temporaire de la vente projetée ;

#### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> - Monsieur Eric SINGER, Président de l'Association des Parents d'Elèves de l'école maternelle « Les Eglantines » est autorisé à organiser un MARCHÉ DE NOËL dans les locaux de l'école maternelle « Les Eglantines » à AUCHY-LES-MINES :

↳ Les lundi 18 et mardi 19 décembre 2023 de 16 h 45 à 19 h 00.

Article 2 - L'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et le bon déroulement de la manifestation.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'AUCHY-les-MINES, Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

↳ Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais -

La notification du présent arrêté sera effectuée à l'intéressé après visa des services de la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à AUCHY-LES-MINES, le 05 décembre 2023

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LEGRAND

